

MANAGEMENT

Formation des membres du CSE - Volet économique et social



Date de dernière mise à jour 01 juillet
2024

Durée et organisation

Durée 2 jours

- ▶ Mise en situation concrète des stagiaires à partir des études de cas, d'observations et de recherches au sein de son entreprise
- ▶ Juriste intervenant sur la partie pratique du CSE et IPRP intervenant sur la partie prévention des risques professionnels
- ▶ Apports théoriques et méthodologiques
- ▶ Exemples d'applications pratiques
- ▶ Animation participative, travail en groupe
- ▶ Jeux de rôle

Lieu | Date

PLÉRIN | SAINT-BRIEUC

03/06/2025 - 04/06/2025

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capable de :

- ▶ Connaître les modalités de fonctionnement du CSE, les règles, les missions,
- ▶ Présenter les réclamations collectives ou individuelles des salariés à l'employeur.

Admission

Public

- ▶ Tous publics : salariés, demandeurs d'emploi, ...

Pré-requis d'entrée en formation

- ▶ Être élu
- ▶ Maîtriser les savoirs fondamentaux

Bon à savoir

- ▶ Le droit à la formation des membres du CSE existe quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'établissement.
- ▶ La formation doit être renouvelée après 4 ans de mandats, consécutifs ou non.

Modalités et délais d'accès

Modalités

Inscription et signature de la convention de formation

Délais d'accès

Formation proposée pour minimum 1 session par an. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la semaine précédant le démarrage de la formation.

Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon profil du stagiaire

Handicap

Programme

Les sources utiles en droit du travail pour exercer votre mandat

- ▶ Loi, convention collective, accord de branche, accord d'entreprise, règlement intérieur, usages...
- ▶ S'informer efficacement et savoir où trouver les éléments d'informations propres à sa structure et à sa branche professionnelle

La composition du CSE | le bureau | le fonctionnement

Le rôle et les attributions des membres du CSE

- ▶ La présentation des réclamations à l'employeur
- ▶ Les relations avec les collègues salariés
- ▶ Les informations et consultations obligatoires de la part de l'employeur vis à vis du CSE
- ▶ Les informations ponctuelles et périodiques du CSE
- ▶ Le pouvoir de négociation d'accords CSE (conditions, thématiques)
- ▶ La gestion des activités sociales et culturelles
- ▶ La prévention des risques

Les moyens d'action

La protection des élus et leurs responsabilités

Aspects comptables et financiers de la gestion du CSE

- ▶ Budget de fonctionnement du CSE
- ▶ Contribution patronale aux activités sociales et culturelles (ASC)
- ▶ Comptabilité du CSE
- ▶ Avantages et cotisations sociales
- ▶ Compréhension des comptes de l'entreprise

Indicateurs de performance

▶ Satisfaction stagiaire :



100 %

- ▶ Nombre d'apprenants formés : 16 salariés formés en 2023

1550 salariés formés en 2023 en Prévention | Santé | Sécurité

Pour obtenir des données précises, merci de contacter notre service **Qualité**.

Indicateurs mis à jour le 01/07/2024

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre). En savoir +, contacter notre référent handicap : **ICI**

Coût

660 € HT

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.

Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Équipe pédagogique

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

Modalités d'évaluation et d'examen

- ▶ Utilisation d'une grille pratique de compétences lors des mises en situation collectives et individuelles

Validation

- ▶ Remise d'une attestation de compétences

Contacts

Contactez votre conseiller·ère inter :

- ▶ DPT 22-29 | Nadia LE CHANU | 02 96 58 69 86
- ▶ DPT 35-56 | Corinne PRIGENT | 02 96 58 07 27
- ▶ Vitré | Katia CANTIN | 02 99 74 11 89

A noter

Obligation réglementaire :

- ▶ Le Comité Social et Economique (CSE) est mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés (art. L. 2311-2 du Code du travail et suivants).

► Il remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).